

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

*N.REF : JJG/CB*

*DC N° 19.390*

## DECISION

*Concernant la fixation des tarifs  
des Accueils de Loisirs sans hébergement  
« Librenjeux et Gimaj'in »  
de la Ville de ROYAN  
=°=°=°=°=*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## DECIDE

- de fixer à compter du 02 septembre 2019, les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement « Librenjeux » et « Gimaj'in » (Accueils Collectifs de Mineurs) de la Ville de ROYAN, comme suit :

	PLEIN TARIF	REGIME GENERAL	CAF 1	CAF 2	TARIF REDUIT
<b>COMMUNE</b>					
- Accueil Journée	13,35 €	11,75 €	6,40 €	10,15 €	10,65 €
• Tarifs majorés	17,35 €	15,30 €	8,30 €	13,20 €	13,85 €
- Accueil ½ Journée	6,65 €	5,90 €	3,45 €	5,10 €	5,35 €
• Tarifs majorés	8,65 €	7,70 €	4,50 €	6,65 €	6,95 €
<b>HORS COMMUNE</b>					
- Accueil Journée	15,45 €	13,85 €	7,30 €	11,20 €	10,65 €
• Tarifs majorés	20,10 €	18,00 €	9,50 €	14,55 €	13,85 €
- Accueil ½ Journée	7,75 €	6,95 €	3,60 €	5,60 €	5,35 €
• Tarifs majorés	10,10 €	9,05 €	4,65 €	7,30 €	6,95 €

**CAF 1** = Quotient Familial jusqu'à 640  
**CAF 2** = Quotient Familial de 641 à 760

*Les tarifs CAF s'appliquent pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis.*

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 24 juillet 2019

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juillet 2019  
Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

